



Ste JULIETTE sur VIAUR

# **BULLETIN MUNICIPAL**

## **DÉCEMBRE 2018**



**Joyeuses fêtes de fin d'année  
Et Bonne Année 2019 à vous tous.**





# Le mot du maire

## **Chères habitantes, chers habitants**

À l'occasion de cette fin d'année, voici quelques informations sur notre belle commune pour l'année passée ainsi que sur l'année à venir.

### **Le recensement**

En 2019 notre commune fera l'objet d'un recensement de sa population en vue de préciser et d'actualiser l'ensemble de ses habitants. Ce comptage officiel fixera les diverses dotations de l'État en faveur de notre territoire. Ce travail de recensement sera confié aux agents communaux : Toulas Jonathan comme recenseur et Le Mentec Virginie comme coordinatrice des données. Je vous invite donc à leurs réserver un très bon accueil.

### **La fibre**

La fibre arrive sur Sainte Juliette sur Viaur. Le hameau de Parlan sera le premier à en bénéficier pour sa proximité avec les villages de Magrin et de Ceignac. Les opérations techniques ont débuté et devraient se terminer d'ici le premier semestre 2019. Pour ce faire, les élus ont lors du précédent conseil validé le projet d'adressage qui consiste à localiser de manière nationale et réglementaire les habitats en vue de l'accessibilité à la fibre commercialisée par les Fournisseurs d'accès à l'Internet.

### **La réalisation des projets annoncés**

L'année 2019 sera celle des réalisations des projets menées à terme par vos élus. La réalisation du « Cœur de Village » et la rénovation du « Local Maison pour Tous » ne sauront tarder. Il restera tout de même les finitions autour de la réserve d'eau de Druilhe, l'échange de domanialité entre les voiries départementales et communales (Calmont) à l'entrée de Sainte Juliette.

### **Des nouvelles du Pays Ségali communauté**

- Les études sont lancées pour une prise de la compétence assainissement (collectif et individuel). Nous referons un point en 2021 et vous en serez informés au moment opportun.
- Une éventuelle mutualisation de la compétence scolaire est en discussion au niveau de la communauté. La commune de Sainte Juliette participe aux discussions mais s'oppose à ce transfert dans l'état actuel des choses ; du moins pas pour le moment. Car nous estimons qu'à nos interrogations, les réponses apportées nous semblent insuffisantes. Pour votre information, la prise de cette compétence n'en est pas une obligatoire (Loi Notré).
- De nombreux services à la personne, à la famille sont proposés par le centre communautaire d'action social du Pays Ségali. Vous trouverez toutes les informations nécessaires (culturelles et autres) dans les brochures à votre disposition à la mairie.

### **La bonne nouvelle**

Nous sommes heureux de vous annoncer la réouverture du multiservices de Sainte Juliette. Je vous invite à venir nombreux à l'inauguration que j'espère bientôt, dont la date vous sera communiquée prochainement.

### **Les vœux**

Pour terminer, permettez-moi de vous souhaiter à vous toutes et vous tous, à vos familles et proches, de passer de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année en attendant de vous retrouver le dimanche 13 janvier à partir de 10h30 aux vœux de la municipalité qui se déroulera à la salle de fête du Piboul.

*Joyeux Noël et Bonnes fêtes à vous*

Le Maire  
Simon WOROU

# Animation sur la commune

## Que s'est-il passé fin d'année 2018

*Quine des aînés*



*Sortie des aînés sur le Larzac*



*Rallye du Rouergue*



*Marché de pays*

## **Planification des animations 2019 :**

- 13 janvier : Vœux de la municipalité à la salle des fêtes du Piboul à 10h30
- 16 février : Repas des ainés (Sainte Juliette)
- 16 mars : Soirée vin-tapas (Sainte Juliette)
- 23 mars : Repas du Club des ainés (Sainte Juliette)
- 31 mars : Repas de la chasse (Le Piboul)
- 6 avril : soirée disco de l'APE (Le Piboul)
- 1<sup>er</sup> mai : Rando-santé (Le Piboul)
- 25 mai : soirée BR Autosport (Sainte Juliette)
- 26 mai : Élection Européenne
- 8 juin : Fête du Piboul
- 29 juin : kermesse de l'école (Sainte Juliette)
- 5 au 7 juillet : Fête de Sainte Juliette
- 27 juillet : Concours de pétanque Le bouchon
- 29 juillet : Repas habitants de Parlan
- 7 septembre : Ami du Viaur (Le Piboul)
- 14 Septembre : Marché de pays (Sainte Juliette)
- 20 octobre : Quine du Club des Ainés (Sainte Juliette)
- 31 octobre : Concours de belote du Sport Quilles Piboulais (Le Piboul)
- 11 novembre : Quine du comité d'animation piboulais (Le Piboul)
- 16 novembre : Soirée surprise du comité de Sainte Juliette
- 01 décembre : Téléthon
- 08 décembre : Quine de l'APE (Sainte Juliette)
- 14 décembre : Repas de la chasse (Le Piboul)

**Tous les mercredis à 20h à la salle des fêtes de Sainte Juliette : Club de gym**

**Tous les jeudis à 19h30 à la salle des fêtes de Sainte Juliette : Body Thai**

# Travaux

## Quelques travaux effectués en image :

- *Rénovation de la cuisine du multiservice et travaux d'embellissement*



## **Dernière minute :**

Un bail commercial va être signé avec un futur repreneur, ouverture prévue le 01 février 2019.

- *Mise en place d'une colonne à verre au Viala*
- *Travaux d'évacuation pluviale à Druilhe avec la participation des habitants du hameau*
- *Éclairage public au terrain communal de Druilhe*

- *Sécurisation du lotissement l'Espaillou avec la mise en place de plusieurs dos-d'âne et la sécurisation d'un virage*



### **Travaux à venir :**

Pour la **maison pour tous**, l'idée est de créer 2 salles :

- la première accessible par la route, plutôt réservée aux associations et aux aînés,
- la deuxième à l'étage, destinée aux jeunes, accessible par la création d'un escalier.

L'isolation phonique entre les salles et le voisinage est prévue.

Des toilettes publiques seront créées au niveau de la route, accessible par une entrée à l'extérieur.

Des chéneaux sont à prévoir.





# Centenaire de l'armistice

Dimanche 11 novembre 2018 la municipalité et les habitants de Sainte Juliette ont rendu hommage au combattant de la première guerre mondiale aux différents monuments historiques présents sur la commune.

**Sainte Juliette**



**Parlan**

**Le Piboul**



## Informations diverses

- **Transfert des compétences eau et assainissement**

Depuis le 7 août 2015, la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est progressivement mise en place, afin de renforcer les compétences des régions et des intercommunalités.

C'est à ce titre que les compétences eau potable et assainissement devront être transférés à la Communauté de communes Pays Ségali. En revanche, le transfert de la compétence assainissement collectif est beaucoup plus délicat. Un approfondissement de cette étude est en cours par les services de la communauté de communes, afin d'anticiper au mieux ces changements dont les objectifs de mutualisation et d'amélioration de la qualité du service devront s'effectuer dans le respect de l'équilibre budgétaire.

Les élus souhaitant prendre le temps nécessaire à la bonne mise en place de ces services. Le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été fixée comme date effective du transfert des compétences eau potable et assainissement.

- **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Voici 5 points importants à rappeler concernant le PLU

- Autorisation des annexes et des extensions dans les zones A (agricole) et N (naturelle) du PLU.
- Assoir physiquement les bourgs de la commune avec une zone U (urbaine et constructible).
- Tirer le bilan des emplacements réservés et en proposer de nouveaux afin de répondre aux nouveaux projets.
- Travailler sur la qualification des entrées de ville.
- Calibrer les espaces libres en fonction des nouvelles dispositions règlementaires.

**Pour information le nouveau PLU sera adopté par le conseil municipal début 2019**

- **Adressage**

Monsieur Rodophe DELÉTAGE du SMICA est venu afin de nous présenter l'adressage qui doit être fait sur la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres. Cet adressage constitue un prérequis pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100% des foyers.

Chaque habitation doit avoir un nom de rue, un nom si possible propre et une numérotation métrique probablement par rapport au croisement.

Pour débiter l'adressage qui va durer au minimum 6 mois, il faut repérer où sont les accès des habitations et de tous les bâtiments sur un plan. Les voies à renommer seront déterminées.

Une commission devrait être créée.

En cours de travail la population sera régulièrement tenue informée.

- **Recensement**

Du 17 janvier au 16 février, Jonathan TOULAS, agent recenseur de la commune passera pour effectuer le recensement.



- **Informations terrains**

*Sainte Juliette sur Viaur*  
Lotissement " Les hauts de l'Espalliou "

**55€/m<sup>2</sup>**

**6 PARCELLES LIBRES DE CONSTRUCTEURS**

TERRAIN A VENDRE  
ACHETER VOTRE TRANQUILLITE  
à 5mn de la Primaube  
et à 15mn de Rodez  
Ecole primaire à 1mn à pied

MAIRIE DE SAINTE JULIETTE SUR VIAUR  
Tèl: 05 65 69 46 06 - 06 33 48 45 30

*Sainte Juliette sur Viaur*  
Lotissement " Les Agoustes "

**55€/m<sup>2</sup>**

**12 PARCELLES LIBRES DE CONSTRUCTEURS**

TERRAIN A VENDRE  
ACHETER VOTRE TRANQUILLITE  
à 5mn de la Primaube  
et à 15mn de Rodez  
Ecole primaire à 2mn à pied

LOT	SURFACE
1	S=912 m <sup>2</sup>
2	S=940 m <sup>2</sup>
3	S=985 m <sup>2</sup>
4	S=840 m <sup>2</sup>
5	S=770 m <sup>2</sup>
6	S=1025 m <sup>2</sup>
7	S=1200 m <sup>2</sup>
8	S=1310 m <sup>2</sup>
9	S=1150 m <sup>2</sup>
10	S=1075 m <sup>2</sup>
11	S=840 m <sup>2</sup>
12	S=990 m <sup>2</sup>

MAIRIE DE SAINTE JULIETTE SUR VIAUR  
Tèl: 05 65 69 46 06 - 06 33 48 45 30

# École

- **Rentrée scolaire 2018-2019**

Cette année l'école « Les Hauts du Vieur » enregistre un effectif stable. L'équipe enseignante demeure inchangée.



- Sortie pédagogique juin 2018 en Vendée



- L'association des parents d'élèves a reçu une subvention de 750 € au début de l'année scolaire offert par le Crédit Agricole pour l'achat de tablettes numériques pour les élèves



- **Création du pôle Petite Enfance- Enfance-Jeunesse Ceignac**

Un projet de création d'un pôle petite enfance-enfance- jeunesse est en train d'émerger sur la commune de Calmont, porté par la communauté de communes Pays Ségali.

Les conclusions du diagnostic petite enfance-enfance réalisé le 1<sup>er</sup> semestre 2018 auprès des foyers de l'ensemble du territoire de la communauté de communes ont appuyé ce projet. Il permettra de répondre aux besoins des familles du secteur et proposera des accueils collectifs pour petits et grands.

C'est donc sur la commune de Ceignac, proche de l'axe de la RN88, que ce projet verra le jour. Un corps de ferme va être réhabilité au cœur du bourg, ce pôle accueillera une crèche, un relais d'assistantes maternelles, un accueil de loisirs et des aménagements sportifs pour les jeunes.

La consultation de maîtrise d'ouvrage a déjà débuté. Les auditions des candidats retenus pour porter ce projet se faisant mi-décembre.

Le bourg verra donc rapidement les travaux débiter.

## Vie Communale

- **Départ à la retraite de Madame Ghyslaine LAURENT**

Le temps est venu pour elle de prendre une retraite bien méritée. Nous tenons à la féliciter pour l'excellent travail accompli durant toutes ces années. Nous lui souhaitons une belle et heureuse nouvelle vie. Bonne retraite à elle.

- **Départ de Madame Odile DELMAS**

Après six ans de bons et loyaux services au sein de la mairie de Sainte Juliette. Madame Odile DELMAS nous quitte pour un travail à plein temps à la mairie de Durenque. L'ensemble de l'équipe municipale et ses collègues lui souhaitent une bonne continuation et une pleine réussite dans son travail.

- **Arrivé de Pierre RACANIERE**

Depuis juillet 2018 Monsieur Pierre Racanière a rejoint le service technique en remplacement temporaire de Monsieur Manuel GOMEZ durant son invalidité.



- **Emplois saisonniers**

La municipalité prévoit d'embaucher deux jeunes résidant sur la commune pour l'été 2019 pour des emplois saisonniers de 15 jours.

- **Secrétariat de mairie : Horaire**

Les horaires du secrétariat de mairie sont les suivantes :

	Matin	Après-midi
<b>LUNDI</b>	<b>09H00 – 12h00</b>	<b>13h30 – 17h15</b>
<b>MARDI</b>	<b>09H00 – 12H00</b>	<b>13h30 – 17h15</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>09H00 – 12H00</b>	<b>Fermé</b>
<b>JEUDI</b>	<b>09H00 – 12H00</b>	<b>13h30 – 17h15</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>09h00 – 12h00</b>	<b>13h30 – 16h</b>

Les permanences du maire seront assurées les lundis, jeudis et vendredis de 14h30 à 17h00.

*Le secrétariat de mairie fermera ses portes le lundi 24 décembre 2018 et le lundi 31 décembre 2018*

En cas d'urgence vous pouvez contacter Monsieur le maire : 06.33.48.45.30

- **Correspondant presse**

Depuis le mois de novembre, Anaëlle LHERMITTE est notre nouvelle correspondante presse sur la commune de SAINTE JULIETTE SUR VIAUR. Vous pourrez lui adresser les articles à faire paraître et photographies à l'adresse suivante :

- Anaëlle LHERMITTE / 06-16-37-13-23 / [anaelle.gestion@gmail.com](mailto:anaelle.gestion@gmail.com)

- **Horaires d'ouverture de la déchetterie de Salmiech**

Les administrés de la commune de Sainte Juliette sur Viaur ont toujours la possibilité de se rendre à la déchetterie de Salmiech. Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

- ✓ Mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00,
- ✓ Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Contact : 05.65.46.64.96

Vous devez vous munir d'un macaron à retirer à la mairie et à coller sur le pare-brise de votre véhicule ou bien à présenter à l'entrée.

Penser aussi à venir récupérer les sacs poubelles jaunes en mairie, un rouleau par habitant.

**Pour rappel il est interdit de déposer ses déchets à côté de la station d'épuration de Sainte Juliette sur Viaur (Présence d'une source en contre bas).**

## ***Suite des récits de Madame RIVIERE.....***

### *Sainte Juliette, moments d'histoire*

Vers 1500 les Gayrard étaient les plus grands propriétaires. Une partie de leurs biens parvinrent aux Bousquet, Boudou, Garrigues, Bauguil, Canac...

#### **les seigneurs :**

Plusieurs seigneurs de Calmont et de Rodez se partagent le territoire et les propriétaires doivent chaque année leur payer les *censives* (impôts).

Ainsi en 1574 les chefs de famille se présentent à Calmont pour déclarer les biens qu'ils possèdent dépendants de noble Guillaume del RIEU :

Bernard Canac, laboureur, possède des terres qui avaient appartenu aux Gayrard, et doit porter en août du blé, de l'avoine et de la paille ***au grenier du seigneur à Sainte-Juliette***. Il doit aussi une poule et quelques deniers pour la Saint André, et de la cire pour Noël. Ils sont nombreux à être imposés de la même façon.

Ils s'engagent aussi, selon les anciennes coutumes, à aider le seigneur dans diverses situations et à payer la rançon s'il était fait prisonnier.

1634 - Antoine BAUGUIL vend à DEVIC, maçon, une terre à Pourrières précisant que les censives sont dûes au seigneur d'Arpajon (Calmont).

## **Senta-Jaleda, village de maçons**

Tous les villages avaient leurs maçons mais nous avons constaté que leur nombre était devenu très important à Sainte-Juliette.

Les registres des notaires de la région nous livrent une partie de leur vie :

Déjà en 1574 Antoine ALARY, Jean BAUGUIL et Blaise BOUSQUET, *maçons*, déclaraient y posséder des biens.

Blaise BOUSQUET, *maçon*, fils d'Antoine, possédait à cette époque une maison et sa cour, des jardins, granges et étables qui avaient autrefois appartenu aux Gayrard dans la rue qui va *de l'église à la Fon*, près de la maison et du jardin de Jean Clergue.

Sa fille Marie avait épousé Antoine GAYRARD, *maçon*.

***Descendant en 1836*** : Laurent GAYRARD

1571 Antoine GAYRARD avait donné à sa fille Marie, pour son mariage avec Antoine BOUDOU, une maison achetée à Antoine BOUSQUET, père de Blaise, dans la rue qui va au couderc.

***Descendant 1861*** : Antoine BOUDOU, tailleur

1586 Attablés dans l'auberge d'Antoine Bousquet, à Ste-Juliette, Guillaume Clergue vend à Pierre Enjalbert une vieille maison qui se trouve près de la maison et de la cour de Catherine Gayrard.

1638 Catherine CLERGUE veuve de Pierre BOUDOU, *maître maçon* et marchand, se réserve pour ses vieux jours la maison appelée « le soleyrou » à côté de celle qui fut de Jean CLERGUE dans *la rue qui va à la Fon*.

Les biens de cette branche passeront à Jean ALARY, *maître maçon*, époux de Madeleine BOUDOU petite fille des précédents.

***Descendant*** : ALARY Joseph cultivateur (x 1880 BOUDOU Marie)

1658 BOUDOU, *maçon*, règle ses comptes avec son gendre Jean ALARY en lui remettant une somme *"payée avec l'argent gagné travaillant ensemble de leur métier"*.

1670 Pierre MAZET, *maçon*, avait épousé Marguerite GAYRARD.  
sa fille, Marie MAZET, épousa en 1754 Raymond BOUDOU.

***Descendants en 1836*** : Jacques BOUDOU et son fils Antoine BOUDOU, *tailleur*.

1671 Prix fait (contrat) entre un propriétaire et les maçons  
*" les maçons devront faire la besogne à leurs frais, fournir la main d'œuvre, faire charrier le sable... et seront payé en partie au début des travaux, puis au milieu du chantier et le reste lorsque tout sera terminé. "*

1681 Noble Alexandre DEMAS, seigneur du Sérieys, vient de payer **Thomas ALARY, maçon** de Ste-Juliette, pour les réparations de son château et de sa métairie : réparation de la tour du Sérieys, de la grande salle et de la cuisine.

1681 Les biens de Louis Gayrard passent à Pierre DEVIC lorsqu'il épouse Brigitte Gayrard.

1682 Réparations de l'église de St-Martin (Cassagnes) : un contrat est fait avec des maçons

## Coutumes et tradition - Contrats de mariage ... et testaments

1495 L'un des plus anciens contrats de mariage conservé est celui de Jean GAYRARD, fils de Guillaume qui épousait la fille de Barthélémy Rey, meunier et notable de Cassagnes.

1501 Pierre ENJALBERT, *barbier de Sancte Julite*, se marie avec Jeanne REY de Recoules. Son grand-père donne 80 livres pour sa dot. (*le barbier tenait lieu de chirurgien*).

1568 Dorde RECH, basochier, fils de Jean Rech de Ste-Juliette épouse la fille de Jean Sigal, du grand moulin de Cassagnes et deviendra l'un des plus importants notaires de l'époque.

1608 Marie Garrigues reçoit pour son mariage en plus des vêtements, linge de lit, veau et agneaux : un chaudron en cuivre, une crémaillère, un pot en étain tenant une pinte, plat, assiette et écuelle en étain, une coupe de cuivre... N'ayant plus ses parents, son cousin, curé à Céor, avait dû lui trouver un mari à Taurines !

1618 La dot (*verquièra*) de Catherine Boutet de La Cassagne pour son mariage avec Pierre BOUDOU, fils de Raymond, est l'une des plus importante trouvée à Ste Juliette :  
« 750 livres (argent), deux couvertures, six draps, quatre robes complètes de la couleur qui lui plaira (trois pour l'épouse, une pour sa mère), une paire de bœufs valant 60 livres, un cheval (36 livres) une vache et son veau, dix brebis et du seigle ».

1660 Amans Boudou, *maçon*, paye une partie de la dot de sa fille Madeleine avec une double pistole d'Espagne (monnaie d'or), des louis d'or (11 livres chacun) et des louis d'argent.

1687 Marguerite GAYRARD, veuve de Pierre MAZET, *maçon*, lègue à Anne sa nièce (fille de Pierre DEVIC, *maçon*) un bijou en argent et un voile en belle toile de marchand.

1685 Jean CAILHOL et Pierre FLOTTES de Ste-Juliette étaient marchands verriers. Ils faisaient partie des colporteurs qui parcouraient le pays pour vendre les verres et les bouteilles fabriqués par les verriers du Piboul.

1691 Dans le contrat de mariage d' Antoine DEVIC en 1691 avec Marie ALARY fille de Jean ALARY, *maçon*, Pierre DEVIC son père lui donne ses biens réservant pour son autre fils Pierre l'une des trois maisons qu'il possède à Ste-Juliette.

## *Dispositions pour assurer ses vieux jours :*

1638 Lorsque Catherine Clergue, veuve de Pierre BOUDOU, donne ses biens à son fils Amans au moment de son mariage elle se réserve pour le reste de sa vie :

- de pouvoir puiser l'eau du *puits*, de prendre des produits du jardin et du bois,
- il devra lui donner chaque année : du seigle, de la chair salée, du sel et de l'huile.

(parfois précisé : huile moitié olive, moitié noix s'il y en a)

1687 Mariage de Pierre CANAC, *maçon* et d'Anne, fille de Pierre DEVIC, *maçon*. Canac, père, donne tous ses biens à son fils et demande d'être entretenu *à pot et à feu* par les époux et en cas de discorde ils lui devront chaque année : du blé, des châtaignes, de la chair salée de porc, du sel, de l'huile d'olive, un habit de toile du pays et la jouissance du petit jardin appelé l'hortet.

Pierre DEVIC père promet d'aider les CANAC à construire une maison dans les deux ans.

1688 Les parents ANGLES donneront à leur fille en plus de l'argent, du lit garni et des brebis quatre setiers de *châtaignes* vertes à Toussaint pendant huit ans.

1739 Joseph DELMAS, tisserand, demande dans son testament (au cas où sa femme ne s'entendrait pas avec ses descendants) que en plus de la jouissance d'une petite maison et d'une moitié de jardin lui soit donné chaque année : une charretée de bois, du seigle, du lard salé, de l'huile d'olive et du sel à Noël, des pommes et des châtaignes quand il y en aura. On devra aussi lui donner tous les trois ans une robe prête à porter.

1568 Petites histoires de village : Jean Devic avait injurié la femme d'Antoine Fabre la traitant de "*sorcière, ribaude du diable (débauchée)*". Fabre déclarait qu'elle est "femme de bien et d'honneur" et avait déposé plainte devant les officiers de la cour de justice de Calmont.

1570 La grande histoire de la région apparaît dans certains actes :

La donation faite pour le mariage de la fille de Thomas Enjalbert devant un notaire de La Selve avaient été *détruits, brûlés* par les gens de la nouvelle religion ...

Les troubles causés par les attaques des calvinistes avaient commencé en 1562 dans le secteur pour se terminer par l'incendie de Cassagnes en 1584.

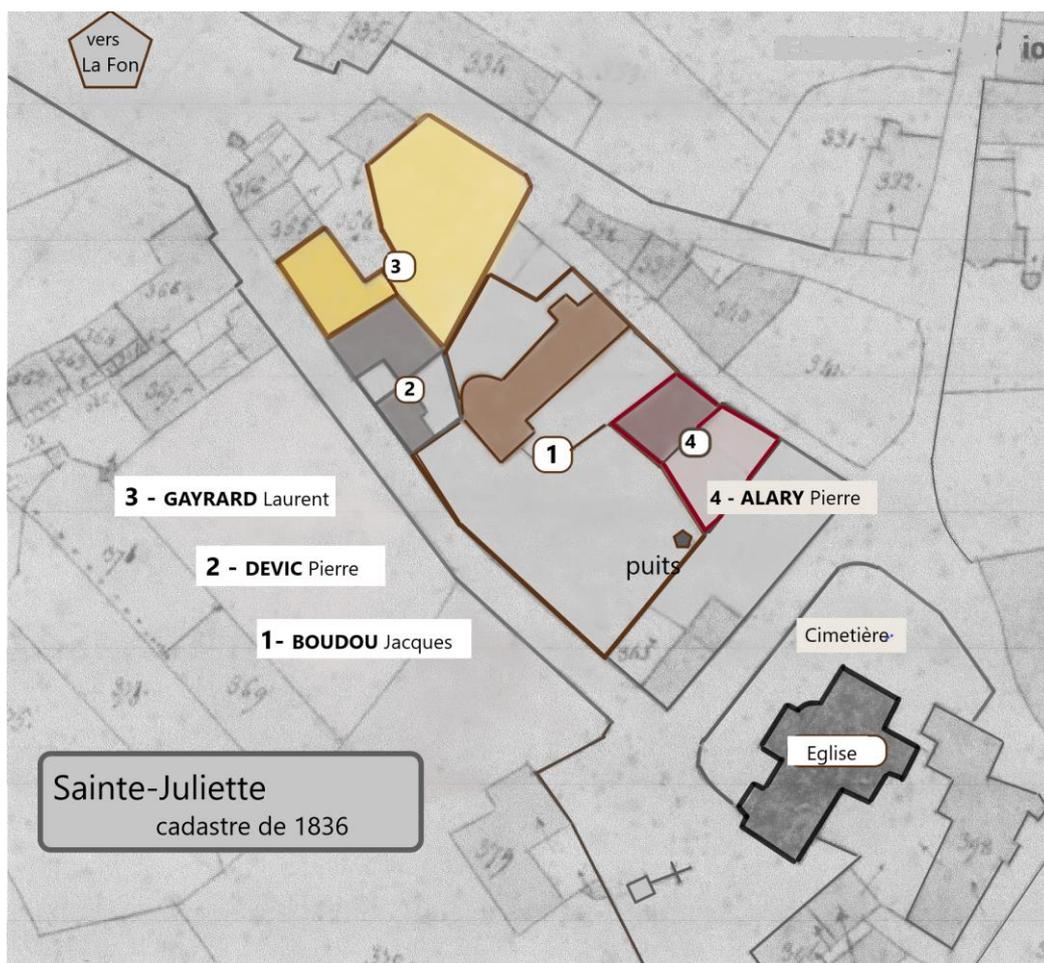
Les habitants de Ste Juliette n'ont pas échappé aux *grandes épidémies* :

1653 Une grave épidémie de peste faisait de nombreuses victimes dans la région. Certains vivaient dans des huttes et le notaire venait dans le champ pour prendre leur testament. Une femme dit que 7 membres de sa famille sont déjà morts.

Un conflit a éclaté à Ste-Juliette où Alary, Boudou et Mazet reprochent à un voisin d'avoir pris "*quantité de blé, de laine, de chanvre, de chair salée et autres choses*" avant de mettre le feu à leur maison comme cela se faisait en temps d'épidémie.

*Familles de maçons*  
 les grandes lignées de 1500 à 1700

ALARY	Jean ALARY x Marie Bousquet > Antoine Alary fils, <i>maçon</i> - 1574 Jean ALARY, M <sup>e</sup> <i>maçon</i> , fils d'Izac x 1656 Madeleine fille d'Amans BOUDOU leurs fils : Amans et Antoine ALARY, <i>maçons</i> en 1700
BAUGUIL	Jean BAUGUIL, père et fils, <i>maçons</i> - 1574 Antoine BAUGUIL, <i>maître maçon</i> - 1634 Antoine BAUGUIL, <i>maçon</i> x 1695 Françoise fille de Pierre DEVIC, maçon
BOUDOU	Pierre BOUDOU, maître maçon x Catherine Clergue - 1600 > leur petite-fille Madeleine BOUDOU x 1656 Jean ALARY, maçon
BOUSQUET	Blaise BOUSQUET, maçon, fils d'Antoine, aubergiste - 1574 Antoine BOUSQUET, maçon - 1681
DEVIC	Antoine DEVIC et son fils Jean vers 1600 Pierre DEVIC, maçon x 1681 Marie Gayrard, fille de Louis Gayrard leurs filles : Anne Devic x 1687 Pierre CANAC, maçon Marie Devic x 1698 Thomas ALARY, maçon
GAYRARD	Antoine GAYRARD, maçon x Marie, fille de Blaise Bousquet, maçon : enfants : Louis Gayrard, maçon et Marguerite Gayrard (x Antoine BONNEFILS, maçon) Laurent GAYRARD, maçon x 1700 Marguerite Ravary



*Madame RIVIERE espère pouvoir vous présenter l'année prochaine : Sainte-Juliette vers 1900*

